



**PRÉFET  
DE L'EURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## DÉCLARATION D'EXISTENCE D'UN PLAN D'EAU

Régularisation au titre de l'article R.214 - 53 du code de l'environnement

Concerne les seuls plans d'eau réalisés avant le 23 mars 1993

### Note préalable

Toutes les rubriques du présent document concernant votre plan d'eau devront être renseignées le plus justement possible. Les pièces attendues devront être fournies.

Les dossiers incomplets ne seront pas instruits tant que le déclarant n'aura pas transmis les pièces et informations manquantes, conformément à l'article R.214-33 du code de l'environnement.

Les demandes insuffisamment ou mal renseignées, jugées irrégulières, s'exposent à une opposition de la part de l'administration, conformément aux articles L.214-3, R.214-35 et R.214-36 du code de l'environnement.

Une visite de terrain pourra être organisée pour vérifier de la justesse des éléments transmis.

### 1/ Identité du demandeur (propriétaire du plan d'eau)

**NOM, Prénom (ou raison sociale, indivision, ...) :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Commune :**

**N° téléphone :**

**N° portable :**

**Fax :**

**Courriel :**

**N° SIRET :**

**Identité de l'exploitant (\* si différent du propriétaire) :**

**NOM, prénom (ou raison sociale, indivision, ...) :**

**Adresse :**

**Code postal :**

**Commune :**

**N° téléphone :**

**N° portable :**

**Fax :**

**Courriel :**

**N° SIRET :**

\* entreprise ou personne en charge de l'entretien ou de l'utilisation de l'ouvrage.

## 2/ Rubriques de la nomenclature concernées par le plan d'eau

3.2.3.0	Plan d'eau permanents ou non : Dont la superficie est supérieure ou égale à 3ha (A) Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3ha (D)	A <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>
3.2.5.0	Barrage de retenue et digue de canaux : de classe A, B ou C (A). Non concerné (NC)	A <input type="checkbox"/> NC <input type="checkbox"/>
3.2.7.0	Piscicultures d'eau douce mentionnées à l'article L.431-6 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant : 1° Supérieure ou égale à 1 ha (A) ; 2° Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha (D)	A <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>
1.2.1.0	A l'exception des prélèvements faisant l'objet d'une convention avec l'attributaire du débit affecté prévu par l'article L. 214-9, prélèvements et installations et ouvrages permettant le prélèvement, y compris par dérivation, dans un cours d'eau, dans sa nappe d'accompagnement ou dans un plan d'eau ou canal alimenté par ce cours d'eau ou cette nappe : 1° D'une capacité totale maximale supérieure ou égale à 1 000 m <sup>3</sup> / heure ou à 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (A) ; 2° D'une capacité totale maximale comprise entre 400 et 1 000 m <sup>3</sup> / heure ou entre 2 et 5 % du débit du cours d'eau ou, à défaut, du débit global d'alimentation du canal ou du plan d'eau (D).	A <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/>
autres		

## 3/ Localisation du plan d'eau

Commune(s) d'implantation du plan d'eau :

Lieu-dit :

Nom usuel du plan d'eau :

Références cadastrales : section(s) - n° parcelle(s) :

**Joindre un plan de situation (carte IGN 1/25000) où le plan d'eau sera clairement identifié**  
Rendez-vous sur le site [géoportail \(https://www.geoportail.gouv.fr/\)](https://www.geoportail.gouv.fr/)  
et sur le site remonter le temps de l'IGN (<http://remonterletemps.ign.fr/>) pour vérifier  
l'existence de votre plan d'eau avant 1993

## 4/ Preuve d'existence du plan d'eau avant le 29 mars 1993

Date de création du plan d'eau :

Document prouvant l'existence du plan d'eau avant le 29 mars 1993 ou demande de création déposée avant cette date (A JOINDRE OBLIGATOIREMENT) :

- Photocopie du plan cadastral certifiée conforme par le maire (la date d'édition doit apparaître) **ou**
- Photocopie de carte IGN (la date d'édition doit apparaître) **ou**
- Courrier(s) administratif(s) **ou**
- Facture de réalisation de travaux sur le plan d'eau **ou**
- Autres. Précisez.....

Au moment de sa création, le plan d'eau a fait l'objet d'une opposition de la part de l'administration :

- Oui
- Non

Le site « remonter le temps » de l'IGN (<http://remonterletemps.ign.fr/>) vous permet de consulter des photographies aériennes antérieures à 1993.

## 5/ Description du plan d'eau

### PARTIE 1/ ALIMENTATION DU PLAN D'EAU

**CAS 1** Plan d'eau alimenté par une nappe phréatique ou par des ruissellements (sans barrage)

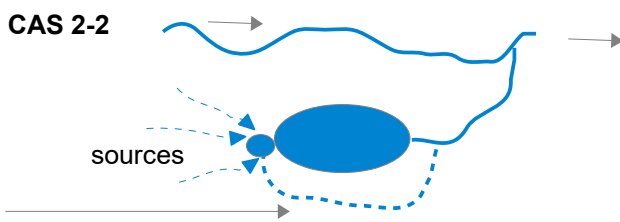
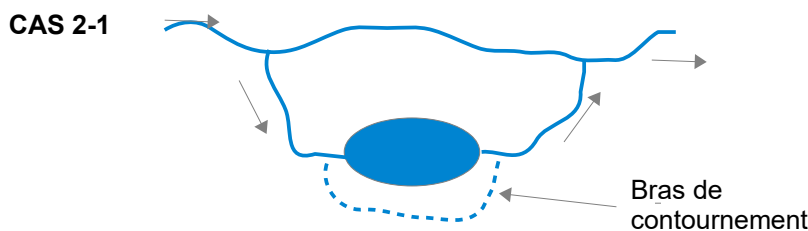
- alimentation par ruissellement des eaux de pluie
- alimentation par la nappe d'accompagnement d'un cours d'eau / d'un marais
- alimentation par pompage dans :
  - un forage (nappe phréatique),
  - dans un cours d'eau,
  - dans un fossé

- Caractéristique de la pompe (débit) :

- Localisation et description du forage :

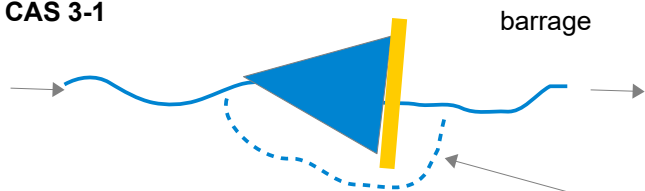
**CAS 2 ou CAS 3**

Plan d'eau réalisé en dérivation d'un cours d'eau - CAS 2

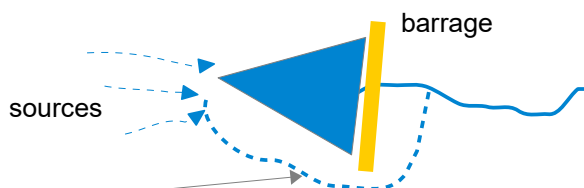


**Plan d'eau réalisé en barrage d'un cours d'eau ou d'un axe de ruissellement - CAS 3**

**CAS 3-1**



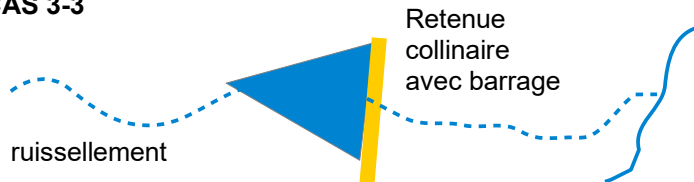
**CAS 3-2**



Bras de contournement\*

\* si existant

**CAS 3-3**



**Préciser :**

- Le nom du cours d'eau :

- Sa catégorie piscicole :  1ère catégorie  2e catégorie

**Pour les cas 2-1 et 2-2, préciser :**

- Type d'ouvrage de dérivation / captation des sources :

Canal à ciel ouvert  Canalisation enterrée  Puits captage sources  
 Autre (préciser) :

- Réglage possible du débit dérivé :  Oui  Non

- Débit dérivé si connu (l/s) :

- Existe-t-il un bras de contournement du plan d'eau ?  Oui  Non

**Pour les CAS 3-1, 3-2 et 3-3, préciser :**

- Les caractéristiques du barrage ou de la digue (matériaux, type de barrage ou de digue...) :

**- les dimensions du barrage ou de la digue :**

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hauteur par rapport au terrain naturel (A) :</li> <li>- Hauteur de sécurité (revanche) (r) :</li> <li>- Largeur en crête (C) :</li> <li>- Profondeur maximale de l'eau (H) :</li> <li>- Largeur pied de barrage (l) :</li> <li>- Largeur pied de talus (B) :</li> <li>- Largeur pied de talus (D) :</li> <li>- Longueur du barrage :</li> </ul>	
--	--

**- Existe-t-il un bras de contournement du plan d'eau ?**     Oui     Non

**PARTIE 2/ USAGE DU PLAN D'EAU**

Superficie du plan d'eau en m<sup>2</sup> ;

Volume estimé en m<sup>3</sup> :

abreuvement des animaux

irrigation

pisciculture

loisir autre que chasse et pêche

chasse

pêche

défense incendie

aucun usage

autre (préciser) :

**PARTIE 3/ EQUIPEMENT DE SECURITE**

**Existe-t-il des dispositifs de sécurité (gestion des trop-pleins et des crues) ?**     Oui     Non

**- Le cas échéant, description du dispositif de sécurité (vannage, moine à paroi centrale, déversoir de crue pour les digues et barrages, autres) :**

**PARTIE 4/ DISPOSITIF DE VIDANGE / DEBIT RESERVE****CAS 1 Plan d'eau alimenté par une nappe phréatique ou par des ruissellements (sans barrage)**

Ce type de plan d'eau n'est pas équipé de dispositif de vidange intégré au plan d'eau. Néanmoins, la gestion de certains types de plan d'eau (mare de chasse par exemple) nécessite l'assèchement du plan d'eau. La vidange se fait alors par pompage de l'eau du plan d'eau vers un exutoire naturel ou artificiel.

- Caractéristique de la pompe (débit) :

- Les eaux de vidange sont envoyées vers :

Cours d'eau       Fossé       Canaux       Autre (préciser) :

**CAS 2 ou CAS 3 Plan d'eau alimenté par dérivation ou en barrage d'un cours d'eau**

Existe-t-il un dispositif permettant de garantir un débit minimum dans le cours d'eau ?  Oui       Non

- Le cas échéant, description du dispositif :

Débit réservé (si connu) :

Existe-t-il un dispositif de vidange du plan d'eau ?  Oui       Non

- Le cas échéant, décrire le système de vidange :

Vanne :  Moine ou équivalent :  
 Équipement de vidange non fonctionnel  Autre système de vidange

Précisions sur l'ouvrage (dimension, ...) :

- Maîtrise possible du débit de vidange :  Oui       Non

- Possibilité de vidanger tout le plan d'eau :  Oui       Non

- Les eaux de vidange sont envoyées vers :

- Lors de vidange ou du remplissage du plan d'eau, l'installation permet de maintenir un débit dans le cours d'eau :

Oui       Non       sans objet : pas de cours d'eau

**PARTIE 5/ AUTRES OUVRAGES**Existe-t-il d'autres ouvrages ?  Oui  Non

- Grilles à l'amont du plan d'eau :  Oui  Non **et à l'aval**  Oui  Non
- Dimensions des mailles des grilles :
- Présence d'une pêcherie permanente :  Oui  Non
- Autres ouvrages :

**6/ Gestion des vidanges**

- Date de la dernière vidange :  
ou  ne sait pas ou  le plan d'eau n'a jamais été vidangé
- Fréquence des vidanges :
- Espèces piscicoles présentes dans le plan d'eau :

**7/ Problèmes observés sur le plan d'eau**Avez-vous constaté des désordres sur les ouvrages ?  Oui  Non

**Le cas échéant, description des désordres** (érosion de la digue/barrage, renard hydraulique, galerie d'animaux, fuites sur la digue/barrage ou sur les organes hydrauliques, ouvrages vétustes, ouvrages inopérants, présence d'arbres menaçant la stabilité de la digue/barrage, autres...)

**Avez-vous des problèmes de plantes exotiques envahissantes ?**  Oui  Non

(consulter le guide du conservatoire de Bailleul :

[https://www.cbnbl.org/system/files/2022-09/CBNBL\\_GuidePEE\\_v2020%2007.01-web.pdf](https://www.cbnbl.org/system/files/2022-09/CBNBL_GuidePEE_v2020%2007.01-web.pdf))

**Le cas échéant, description des espèces à problème :** (jussie, myriophylle du brésil, crassule de Helms, écrevisse américaines, ragondin...)

**Rencontrez-vous d'autres problèmes ?**  Oui  Non

**- Le cas échéant, description de ces problèmes :**

## 8/ Entretien, travaux et aménagement projetés

**- Quelles sont les opérations d'entretien que vous mettez régulièrement en œuvre :**

**Envisagez-vous de réaliser des travaux sur votre plan d'eau ?**  Oui  Non

**- Le cas échéant, description des travaux et aménagements projetés :**



**9/ Renseignements complémentaires et observations du déclarant :****Observations :**

Le déclarant soussigné certifie sincères et véritables les informations mentionnées sur le présent document,

NOM et Prénom du déclarant :

Qualité (*propriétaire, exploitant, responsable de l'activité*) :

Fait à :

Le :

Signature

**Pièces à joindre à l'appui de la demande :**

1. Un extrait du **plan cadastral** avec la représentation du plan d'eau, des différents ouvrages et le tracé des écoulements ;
2. Un **justificatif de propriété** : extrait de la matrice cadastrale, attestation notarié ou autre titre de propriété ;
3. La copie des éventuels **documents administratifs** déjà délivrés pour le plan d'eau ;
4. Tout **document attestant de l'existence** effective du plan d'eau avant le 29 mars 1993 (carte ancienne, attestation du notaire, relevé MSA, attestation du maire ou attestation sur l'honneur ...) ;
5. photos, schémas, plans ou coupes en votre possession permettant de décrire le plan d'eau, le barrage, les équipements de régulation et de sécurité.

Les informations fournies par l'exploitant ou le propriétaire permettent à l'administration de reconnaître l'existence des ouvrages, installations, aménagements ou activités déclarés qui pourront alors en poursuivre l'exploitation et les activités qui y sont liées.

Dans certains cas, le Préfet de l'Eure pourra exiger la production des pièces complémentaires mentionnées aux articles R.214-6 ou R.214-32 du Code de l'Environnement. De plus, s'il apparaissait que l'existence ou le fonctionnement du plan d'eau présente un risque d'atteinte à la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, et plus particulièrement à la préservation du milieu aquatique et de la continuité écologique, le Préfet de l'Eure pourra prescrire des mesures complémentaires par arrêté. Il en va de même de la satisfaction des exigences de sécurité publique.

**Cadre réservé à l'administration**

N° du plan d'eau :

n° Cascade/GUN :

n° masse d'eau :

déclaration d'existence reçue le :

accusé de réception du dossier :

pièces annexées :